

# GESTION DES RÉSIDUS DE **CRD**

CONSTRUCTION  
—  
RÉNOVATION  
—  
DÉMOLITION

Comment vous  
y retrouver?

QU'EST-CE QU'UN  
RÉSIDU DE **CRD** ?

- Béton
- Bois
- Brique
- Ciment
- Gypse
- Métal
- Plastique
- Bardeau d'asphalte



QU'EST-CE QUI  
N'EST PAS UN  
RÉSIDU DE **CRD** ?

- Électroménager
- Matière recyclable
- Meuble
- RDD\*



\*RÉSIDUS  
DOMESTIQUES  
DANGEREUX  
**RDD**

- Extincteur
- Peinture
- Huile usée
- Scellant
- Solvant
- Batterie, pile
- Produit nettoyant
- Tube fluorescent
- Batterie de perceuse

Pour éviter tout  
accident, il ne faut  
pas mettre les RDD  
dans le conteneur  
sur le chantier.

# LA STRATÉGIE DES 3RV-E

POUR MINIMISER L'IMPACT  
DE VOTRE CHANTIER!



## R ÉDUIRE

Avant de commencer  
vos travaux, prenez  
le temps de réfléchir :

Sont-ils  
absolument  
essentiels?

Peut-on prolonger la durée  
de vie des matériaux actuels?

Si vous décidez de procéder, une bonne  
planification permet de limiter les résidus  
produits :

- ✓ Identifiez les matériaux nécessaires pour vos travaux et évaluez les résidus qui seront générés.
- ✓ Favorisez les écomatériaux.
- ✓ Protégez les matériaux entreposés contre les intempéries pour éviter les dommages.
- ✓ Retournez aux fournisseurs les matériaux non utilisés.

## R ÉEMPLOYER

Donnez une seconde vie  
aux matériaux en bon  
état, évitant ainsi  
d'acheter du neuf.

Revendez vos  
matériaux ou  
faites-en don!

## R ECYCLER ET V ALORISER

Le tri des matières est la clé afin  
d'économiser sur les coûts de traitement :

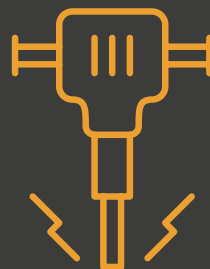
- ✓ Regroupez et triez les matières destinées à l'écocentre avant de vous y rendre.
- ✓ Séparez les résidus de CRD des autres matières et envoyez-les vers un centre de tri reconnu.



CENTRE DE TRI  
RECONNU  
par RECYC-QUÉBEC



Vous faites des  
rénovations ou  
prévoyez faire de  
la DÉMOLITION?



## FAVORISEZ LA DÉCONSTRUCTION !

Contrairement à la démolition, la déconstruction implique le démantèlement d'un bâtiment ou d'une structure dans le but de maximiser la récupération et la réutilisation des matériaux. Ceux-ci peuvent ensuite être vendus, donnés ou réutilisés dans une nouvelle construction.

### AVANTAGES DE LA DÉCONSTRUCTION :

- ✓ Réduction de la quantité de matières envoyées à l'enfouissement et de l'utilisation de matières vierges pour de nouvelles constructions.
- ✓ Économie de coûts grâce à la réutilisation ou à la revente des matériaux.
- ✓ Nul besoin de recourir à de la machinerie lourde.

### ÉTAPES CLÉS DE LA DÉCONSTRUCTION :

- 1 Identifiez les matériaux pouvant être recyclés ou réutilisés.
- 2 Démontez le bâtiment de manière sélective.
- 3 Réemployez les matériaux en bon état.

PARLEZ-EN  
À VOTRE  
ENTREPRENEUR!

## ÉLIMINER

Éliminez les matières non valorisables de façon sécuritaire et dans un lieu autorisé.

Oui, oui. Il coûte souvent moins cher de valoriser les matériaux triés que de les envoyer à l'enfouissement!



Il est de la responsabilité des propriétaires de veiller à se défaire adéquatement de leurs résidus.

Les règlements municipaux interdisent généralement de jeter les résidus de CRD dans le bac de déchets ou de les incinérer.





Saviez-vous que **plus du tiers** des matières résiduelles générées au Québec proviennent des résidus de construction, rénovation et démolition **CRD** ?

**Objectif québécois :**   
recycler et valoriser **70%** des résidus de CRD.

### **POURQUOI VALORISER SES RÉSIDUS DE CRD ?**

- ✓ Réduire les coûts d'enfouissement.
- ✓ Donner une seconde vie à vos matériaux.
- ✓ Diminuer l'impact environnemental de votre projet.
- ✓ Améliorer l'image de votre entreprise.



## **TRANSFORMEZ VOS RÉSIDUS EN RESSOURCES**

Discutez avec votre entrepreneur pour assurer une meilleure gestion des résidus de CRD sur votre chantier de construction!

### **POUR PLUS D'INFORMATION**



[abcdesbacs.com](http://abcdesbacs.com)

[recyc-quebec.gouv.qc.ca](http://recyc-quebec.gouv.qc.ca) 

Ce dépliant est une réalisation de votre municipalité et de la MRC de Memphrémagog.